

Circulaire 2021-2022 « Association Sportive de l'établissement (AS) »

Nous vous informons que votre enfant aura de nouveau cette année, la possibilité de **pratiquer sur son temps libre**, la ou les activités sportives de son choix **dans le cadre de l'AS**, avec des **modalités susceptibles d'évoluer en cours d'année en raison du covid (limitation du brassage par niveau, etc...)**.

Les entrainements reprendront mercredi 22 septembre prochain de 11h20 à 13h30.

Nous déciderons sur place avec les élèves présents des activités à programmer pour l'année parmi (liste non exhaustive) :

En sports collectifs : volley (sport sans contact)

ultimate – basket – hand – futsal **en pratique aménagée sans contact**

En sports individuels : cross- athlétisme- escalade- badminton- vtt-raid nature.

Concernant les compétitions, un calendrier sera proposé ultérieurement en fonction des compétitions pouvant être organisées par l'UGSEL (fédération du sport scolaire). Selon les demandes, il pourra être réajusté.

Les repas seront pris sous surveillance sur la cour ou à l'abri (gamelle repas/pique-nique à prévoir). Les élèves souhaitant manger chez eux peuvent venir directement nous retrouver au gymnase du collège Bellair à 12h en tenue (**dans ce cas prévenir les enseignants d'eps systématiquement**).

Documents à retourner à l'inscription (pour toutes formes de pratiques et activités) :

- La charte d'AS et l'autorisation parentale - signées par l'élève et les parents ou tuteurs
- Le règlement de la cotisation de 10 euros pour l'année (intégrant licence UGSEL, assurance et carte plastifiée nominative) - **chèque à l'ordre de « AS Notre Dame »** ou espèce sous enveloppe avec **nom et classe de l'élève**).

Les inscriptions sont ouvertes et restent possibles toute l'année.

Se renseigner auprès des professeurs d'EPS.

Retrouvez les informations sur le site du collège <http://notredamethury.fr> - rubrique Association Sportive - et sur école directe/itslearning.